

bpifrance

SERVIR L'AVENIR

Le financement des projets collaboratifs par Bpifrance.

L'exemple des Pôles de Compétitivité

Sylvie Cogneau

Direction de l'International et de l'Université de Bpifrance

ULF Séminaire Innovation Beyrouth 17 février 2017

NOS ACTIONS STRATÉGIQUES

1

Accompagner la croissance des PME

- Apporter des solutions de financement complémentaires du marché bancaire classique
- Favoriser les ouvertures du capital et la mobilisation des investisseurs en capitaux propres

2

Préparer la compétitivité de demain

- Augmenter le nombre et la taille des ETI
- Privilégier l'innovation et la mobilisation sur les acteurs d'avenir
- Favoriser le développement à l'international

3

Contribuer au développement d'un écosystème favorable à l'entrepreneuriat

- Agir avec les partenaires, en particuliers les Régions, et développer l'esprit d'entreprise
- Être l'acteur public de référence du financement responsable des entreprises

NOS OBJECTIFS

CROISSANCE DURABLE
EMPLOI
COMPÉTITIVITÉ

NOS INTERVENTIONS

INNOVATION
FINANCEMENT
GARANTIE
INVESTISSEMENT
EXPORT
ACCOMPAGNEMENT

NOS VALEURS

PROXIMITÉ
VOLONTÉ
SIMPLICITÉ
OPTIMISME

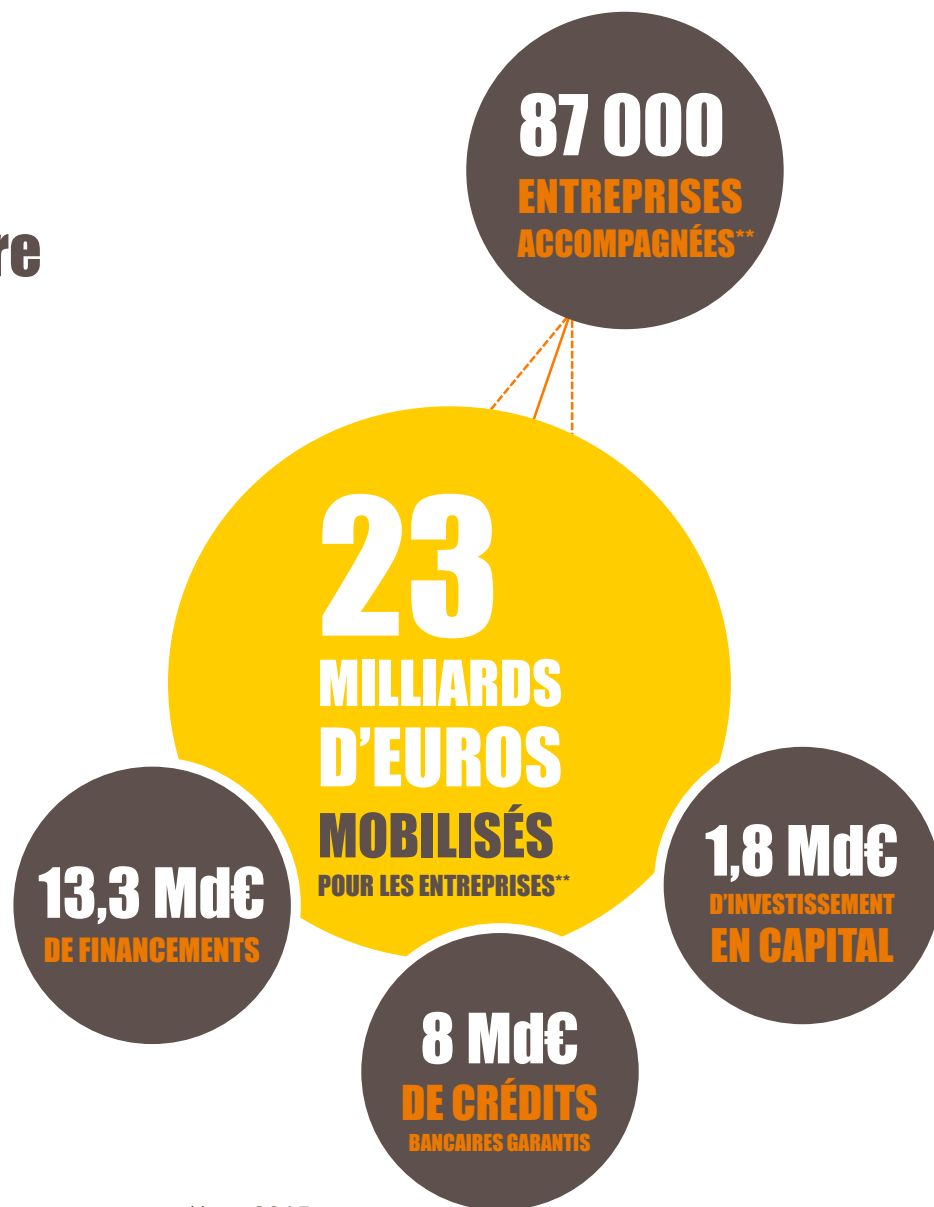
SERVIR L'AVENIR

01. Qui sommes-nous ?

Bpifrance, banque publique d'investissement, est le partenaire de confiance des entrepreneurs

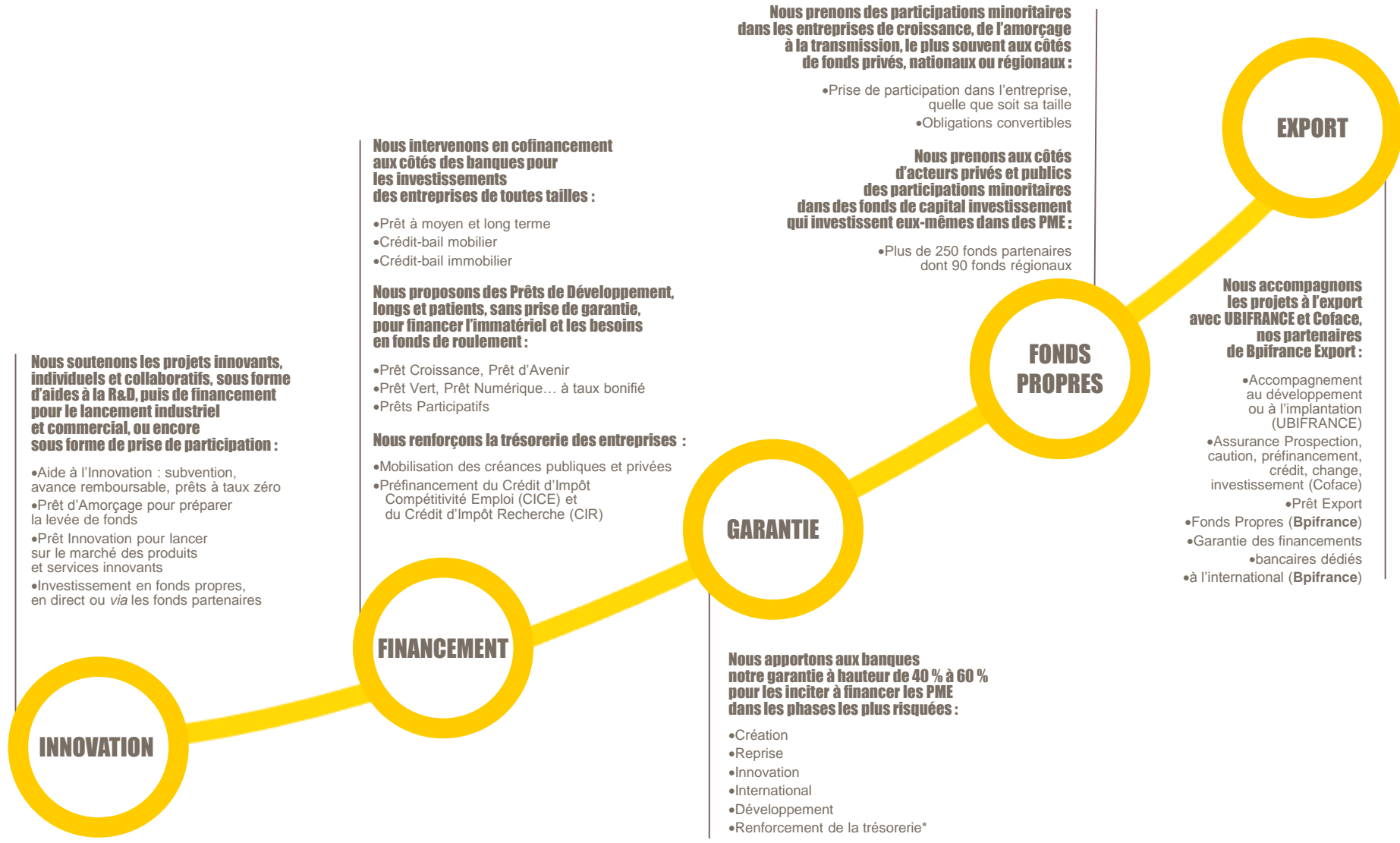
Bpifrance finance les entreprises de l'amorçage jusqu'à la cotation en bourse en passant par la transmission, en crédit, en garantie et en fonds propres. **Bpifrance** les accompagne aussi à l'export, en partenariat avec Business France, et dans leurs projets d'innovation.

Avec **Bpifrance**, les entreprises bénéficient d'un interlocuteur puissant, proche et efficace pour répondre à leurs besoins de financement, à chaque étape de leur vie.



** en 2015

Un continuum de financement à chaque étape clé du développement de l'entreprise



INNOVATION

Nous soutenons les projets innovants, individuels et collaboratifs, sous forme d'aides à la R&D, puis de financement pour le lancement industriel et commercial, ou encore sous forme de prise de participation :

- Aide à l'Innovation : subvention, avance remboursable, prêts à taux zéro
- Prêt d'Amorçage pour préparer la levée de fonds
- Prêt Innovation pour lancer sur le marché des produits et services innovants
- Investissement en fonds propres, en direct ou via les fonds partenaires

FINANCEMENT

Nous intervenons en cofinancement aux côtés des banques pour les investissements des entreprises de toutes tailles :

- Prêt à moyen et long terme
- Crédit-bail mobilier
- Crédit-bail immobilier

Nous proposons des Prêts de Développement, longs et patients, sans prise de garantie, pour financer l'immatériel et les besoins en fonds de roulement :

- Prêt Croissance, Prêt d'Avenir
- Prêt Vert, Prêt Numérique... à taux bonifié
- Prêts Participatifs

Nous renforçons la trésorerie des entreprises :

- Mobilisation des créances publiques et privées
- Préfinancement du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) et du Crédit d'Impôt Recherche (CIR)

GARANTIE

Nous apportons aux banques notre garantie à hauteur de 40 % à 60 % pour les inciter à financer les PME dans les phases les plus risquées :

- Création
- Reprise
- Innovation
- International
- Développement
- Renforcement de la trésorerie*

FONDS PROPRES

Nous prenons des participations minoritaires dans les entreprises de croissance, de l'amorçage à la transmission, le plus souvent aux côtés de fonds privés, nationaux ou régionaux :

- Prise de participation dans l'entreprise, quelle que soit sa taille
- Obligations convertibles

Nous prenons aux côtés d'acteurs privés et publics des participations minoritaires dans des fonds de capital investissement qui investissent eux-mêmes dans des PME :

- Plus de 250 fonds partenaires dont 90 fonds régionaux

EXPORT

Nous accompagnons les projets à l'export avec UBIFRANCE et Coface, nos partenaires de Bpifrance Export :

- Accompagnement au développement ou à l'implantation (UBIFRANCE)
- Assurance Prospection, caution, préfinancement, crédit, change, investissement (Coface)
- Prêt Export
- Fonds Propres (Bpifrance)
- Garantie des financements bancaires dédiés
- à l'international (Bpifrance)

* Jusqu'à 70 % avec les régions

Des solutions pour toutes les entreprises

Bpifrance intervient auprès d'entreprises de toutes tailles, principalement les TPE, les PME et les entreprises de taille intermédiaire (ETI), et de plus grandes entreprises (GE), lorsque celles-ci ont une dimension stratégique pour l'économie nationale, les territoires ou l'emploi.

TPE

**FINANCER
LES ENTREPRISES
DANS LEURS BESOINS
D'INVESTISSEMENTS
ET DE TRÉSORERIE**

- Amorçage
- Aides à l'innovation
- Garantie
- Financement

PME

**SOUTENIR LA CROISSANCE
DES PME PARTOUT
EN FRANCE**

- Aides à l'innovation
- Garantie
- Financement
- Accompagnement
et Financement export
- Capital développement
- Capital transmission

ETI

**RENFORCER LES ETI
DANS LEUR DÉVELOPPEMENT
ET LEUR INTERNATIONALISATION**

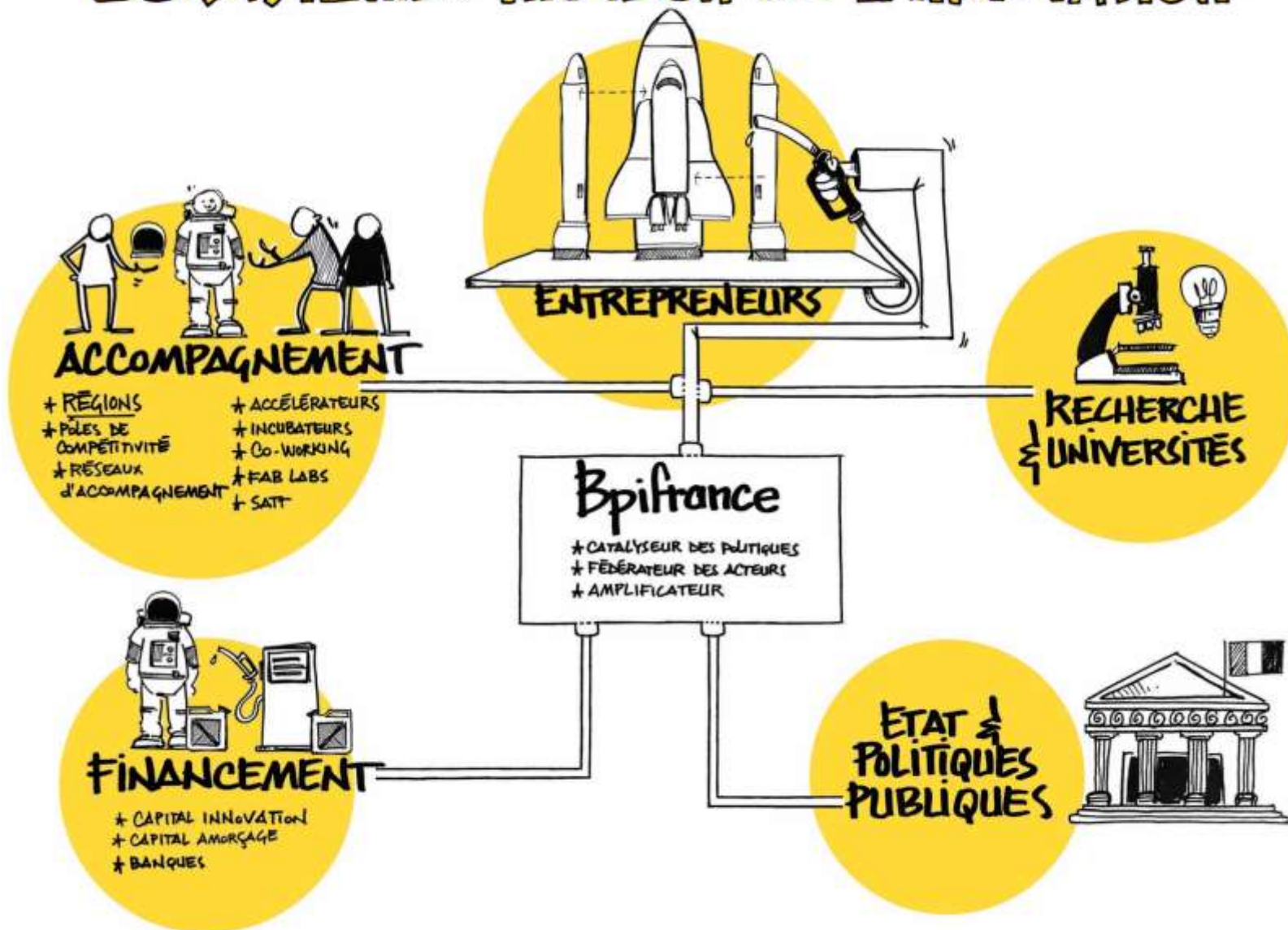
- Aides à l'innovation
- Financement
- Accompagnement
et Financement export
- Capital développement
- Capital transmission

GE

**PARTICIPER
AU RAYONNEMENT
DES GRANDES ENTREPRISES**

- Programmes collaboratifs
d'innovation
- Financement
- Stabilisation du capital

ÉCOSYSTÈME : MOTEUR DE L'INNOVATION



Bpifrance Innovation : des femmes et des hommes au plus près des entreprises sur tout le territoire



47 implantations en région (90% des décisions sont prises dans les directions et délégations régionales)



Environ 120 chargés d'affaires innovation en région



50 experts innovation



30 investisseurs innovation en direct

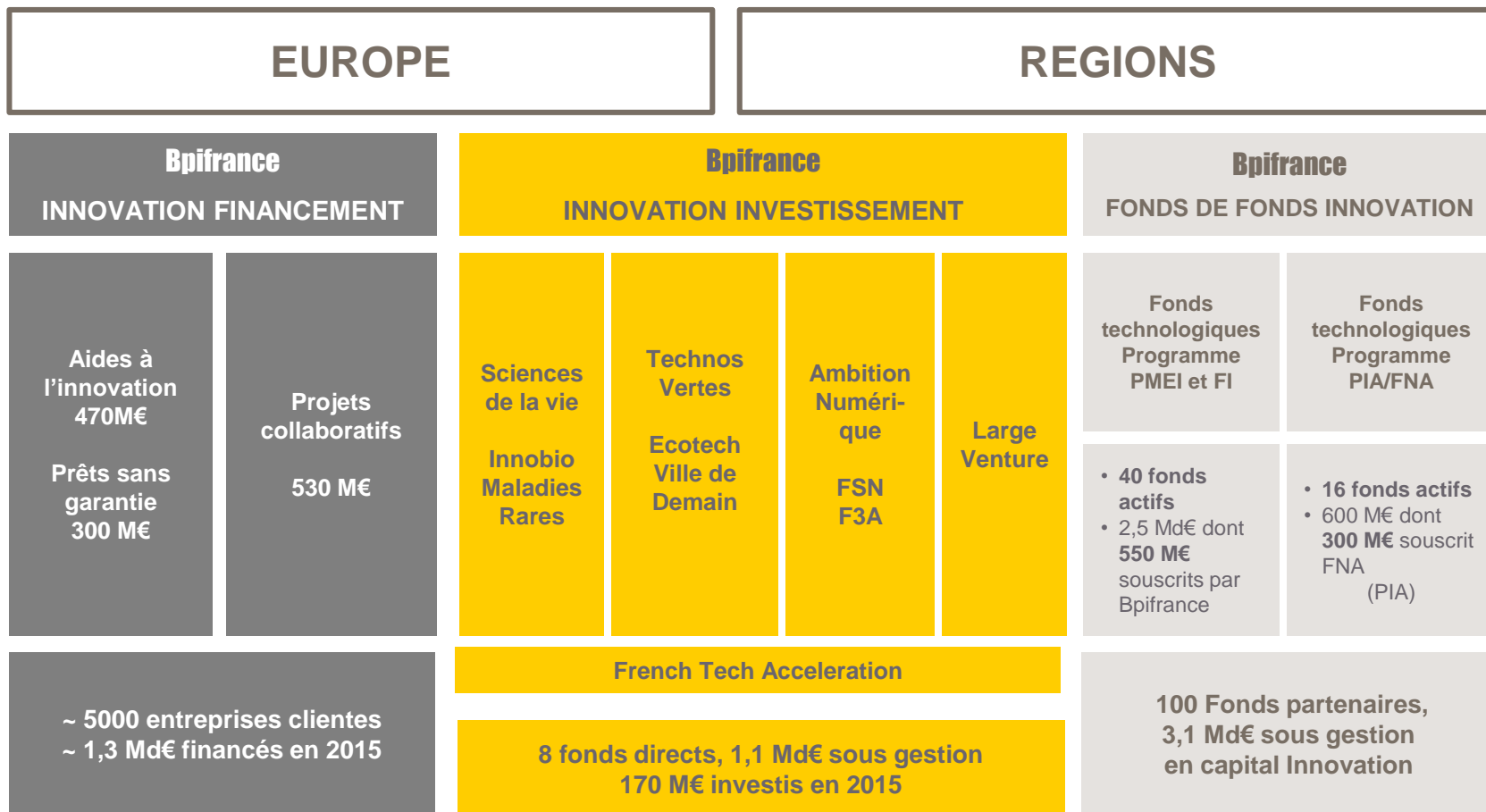


Nous accompagnons vos projets d'innovation pour favoriser leur réussite



Les différents soutiens financiers proposés par nos équipes sont apportés sous forme de subvention, d'avance récupérable, de prêt à taux zéro, de prêt à taux réduit, de prise de participation et de garantie sur intervention bancaire en fonction du risque et de l'avancement de votre projet.

Innovation chez Bpifrance : **des moyens importants** en haut et en bas de bilan



Avis de la CNEPI
 sur la politique des Pôles de
 compétitivité. Février 2017
<http://www.strategie.gouv.fr/publications/avis-de-cnepi-politique-poles-de-competitivite>

Renforcement de la compétitivité française par le développement d'écosystèmes d'innovation qui stimulent les liens de coopération entre entreprises, laboratoires publics de recherche et établissements d'enseignement et de formation, au sein d'espaces géographiques donnés et sur des thématiques spécifiques à chacun des pôles.

Instrument privilégié = projets collaboratifs de R&D.



Quels soutiens publics pour les pôles de compétitivité ?

Collectivités Territoriales

- aides financières via le FUI et PSPC pour les projets de R&D collaboratifs
- subventions de fonctionnement, de gouvernance

Etat

- aides financières via des actions collectives pour développer des projets de soutien à l'innovation

Financement de la gouvernance des pôles

= à parité entre Etat et Régions (En 2016, 18,5 M€ pour l'Etat dont 12,9M€ de la DGE)

= Sur la base de contrats de performance co-signés

National

Comité de pilotage composé de représentants de l'Etat (Ministère) et des conseils régionaux (ARF)

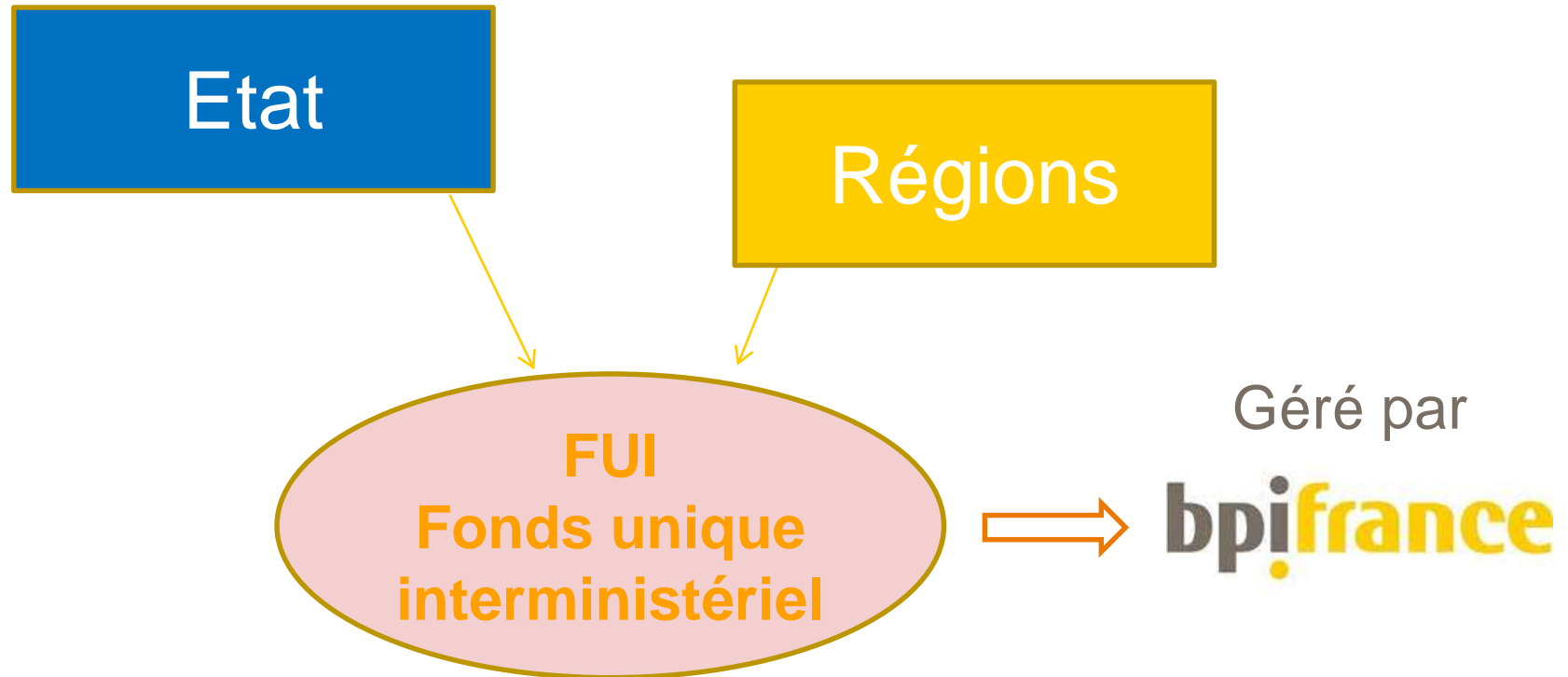
- instance opérationnelle de gestion

Local

Comité de coordination, co présidé par le préfet et le président du conseil régional

- assure le suivi de la mise en œuvre de la politique des pôles

Le financement des projets de R&D collaboratifs des pôles : Le Fonds Unique Interministériel (FUI)



Le financement des projets de R&D collaboratifs des pôles : Le Fonds Unique Interministériel (FUI)

Le **FUI** a vocation à soutenir des projets collaboratifs de recherche appliquée portant sur le développement de produits, procédés ou services susceptibles d'être mis sur le marché à court ou moyen terme, généralement 5 ans.

- Financement de projets de R&D collaboratifs se fait par **appel à projets** (deux par an).
- Les projets doivent être **préalablement labellisés par un ou plusieurs pôles de compétitivité**. Ils sont **collaboratifs**, c'est à dire qu'ils associent au moins deux entreprises et un organisme de recherche ou de formation. Les projets sont obligatoirement pilotés par une entreprise. Le budget d'un projet est compris entre 1,5 M€ et 5 M€

- **Le FUI est doté de 130M€ par an réparti en deux AAP.**
- **23 appels FUI** ont été lancés depuis la création de ce Fonds en 2008.
- Entre 50 et 200 projets sont financés par an.
- Les contributeurs du FUI **sont les ministères chargés de l'Industrie, de la Défense, de l'Équipement, de l'Agriculture, de la Santé, de l'Aménagement du territoire.**

PROJETS COLLABORATIFS UNIQUEMENT

2 entreprises (indépendantes) et un laboratoire (ou organisme de recherche) minimum

Critères d'évaluation :

- Innovation **technologique**
- Qualité de la collaboration
- Potentiel économique et commercial
- Justification de l'aide/externalités positives

MONTAGE ET DEPÔT

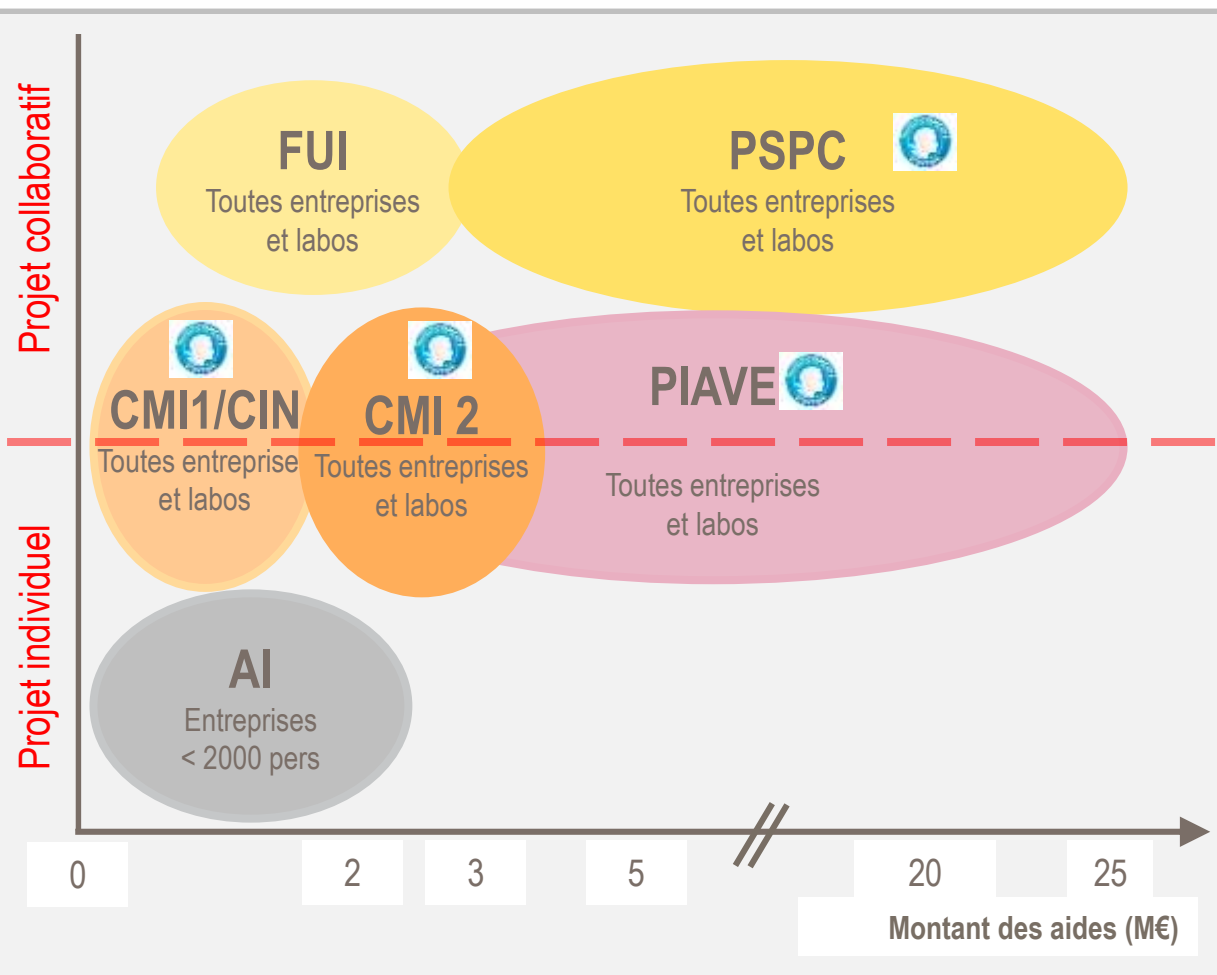
- 2 AAP par an (AAP n°23 clôturé)
AAP n°24 sera lancé en mars 2017
- Contact : Pôles de Compétitivité

FINANCEMENT

EN SUBVENTION UNIQUEMENT

- Travaux de Recherche Industrielle et Développement Expérimental
- Projets de 2 à 6 M€ de coût
- Dépenses prises en compte à la date d'annonce des résultats
- Taux d'aide de 25% à 45% (en fonction de la taille de l'entreprise et du zonage du pôle)
- Pour les académiques 40 % CC ou 100 % CA
- Aides de 750 k€ à 3 M€
- Labellisation obligatoire par un pôle de compétitivité
- 25 % des dépenses au moins sur le territoire du pôle chef de file
- Cofinancement des collectivités nécessaire

Positionnement des dispositifs d'aide



- AI** Aide à l'Innovation
- CMI** Concours Mondial d'Innovation
- FUI** Fonds Unique Interministériel
- PSPC** Projets Structurants Pour la Compétitivité
- PIAVE** Projets Industriels d'AVEnir
- CIN** Concours d'Innovation Numérique

PROJETS COLLABORATIFS UNIQUEMENT

1 entreprise et un laboratoire (ou organisme de recherche) minimum 20% minimum porté par PME ou ETI et laboratoires <30 %

Critères d'évaluation :

- Innovation technologique
- Qualité de la collaboration
- Potentiel économique et commercial
- Justification de l'aide/externalités positives

MONTAGE ET DEPÔT

- AAP annuel (AAP n°5 en cours)
- Contact : Bpifrance

FINANCEMENT

- Travaux de Recherche Industrielle et Développement Expérimental
- Projets de 5 à 50 M€ de coûts
- Taux d'aide de 30% à 60% (en fonction de la taille de l'entreprise PE, PME, GE et de la labellisation par un pôle)
- Aides de 3 M€ à 25 M€
- Subvention et avance récupérable
- Labellisation possible par un pôle de compétitivité ou Comité stratégique de filière (majoration possible de 10% du taux d'aide)

MODALITES DE RETOURS FINANCIERS

- 1) Remboursement forfaitaire de l'avance récupérable selon un échéancier, sauf échec technique ou commercial du projet
- 2) Remboursement complémentaire en cas de succès majeur du programme (seuil de CA), plafonné en temps et en montant

Le financement des projets de R&D collaboratifs

Le programme d'investissements d'avenir : « Projets de recherche et développement Structurants pour la Compétitivité (PSPC) »



= **Soutien de projets collaboratifs visant des retombées économiques et technologiques directes** sous forme de nouveaux produits, services et technologies, **et des retombées indirectes** en termes de structuration durable de filières.

= Retombées qui doivent concerner tous les partenaires industriels et **en particulier les petites et moyennes entreprises (PME)**.

Ce programme est géré par

bpifrance

Le 5^e appel à projets est lancé jusqu'au 14 janvier 2017.

La dotation globale est 528M€

Les projets de recherche et développement structurants attendus présentent un montant de programme compris **entre 5 et 50 millions d'euros**.

Le financement apporté par l'Etat aux projets prend des formes mixtes de **subventions et d'avances remboursables** en fonction des risques liés aux projets.

Comparaison des dispositifs PIAVE vs PSPC vs FUI



PIAVE	PSPC	FUI
> 3 M€ de budget	5 à 50 M€ de budget	Projets de 2 à 6M€ de budget
Tout type de bénéficiaire (entreprise chef de file)	Tout type de bénéficiaire (entreprise chef de file)	Tout type de bénéficiaire (entreprise chef de file)
Taux d'aide jusqu'à 45%	Taux d'aide jusqu'à 60%	Taux d'aide jusqu'à 45%
Doit s'inscrire dans une des 9 solutions de la nouvelle France industrielle ou un des 18 CSF	Pas de thématique imposée, 20 % min. des dépenses supportées par des PME et/ou ETI	20 % min. des dépenses supportées par des PME et/ou ETI
Possibilité d'aide à l'investissement pour les seules PME	Labellisation non obligatoire. Valorisation possible du taux d'intervention si labellisation.	Labellisation pôle de compétitivité obligatoire et positionnement des dépenses
Projet individuel ou collaboratif Projet collaboratif possible sans laboratoire si PME	Collaboration obligatoire: au moins 1 entreprise + 1 labo	2 AAP / an au moins 2 entreprises + 1 labo
Projets « filière » éligibles	Projets « filière » non éligibles, cofinancement des collectivités possible	Cofinancement des collectivités nécessaire

Merci pour votre attention
Contact : sylvie.cogneau@bpifrance.fr